INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire
6 juin 2022

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 6 juin 2022, au Centre des Loisirs au 15, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents:

Madame Marie-France Gagnon
Monsieur Christian Baril
Madame Lise Bérubé
Monsieur Steve Boucher

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Francesca Lavoie, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30. Mme Chantal Gagnon, mairesse, souhaite la bienvenue et demande un moment de silence.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 076-22

Il est proposé par M. Steve Boucher, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2022

Résolution No 077-22

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022, ajournée au 6 juin 2022;

Il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal du 2 mai 2022, ajourné au 6 juin 2022. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2022

Résolution No 078-22

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal du 2 juin 2022. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

COMPTES À PAYER D'AVRIL 2022

Résolution No 079-22

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer du mois d'avril 2022 ainsi que les dépenses incompressibles du 31 mars 2022 au 28 avril 2022 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. STEVE BOUCHER, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois d'avril 2022 comportant les numéros de chèques de #9148 à #9167 totalisant 18 678,12$;

DE PRENDRE ACTE des dépenses incompressibles payées, pour la période du 31 mars au 28 avril 2022, apparaissant au tableau ci-dessous :

NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
Agence de Revenu du Canada (DAS)	892,91$
Alarme 911 (Loisirs)	19.49$
Frais de banque	86,46$
Hydro-Québec:	
Éclairage des rues public	227,87$
Édifice municipal	2 177,96$
Frais Prêt #1	6 725,07$
Frais Prêt #2 TECQ 2014-2018	1 074,01$
Iristel (Téléphone-bureau municipal)	285,54$
Les Pétroles BSL S.E.C. (Huile à diésel)	7 586,63$
Location du photocopieur	133,37$
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 587,85$
Salaire des employé(e)s (Avril 2022)	7 956,92$
Salaire des élu(e)s (pour le mois de mars 2022)	2 159,52$
Télus communication	161.14$
Télus Mobilité Cellulaires	778,96$
Télus Québec (Centre des Loisirs)	50.03$
Total	**32 903,73$**

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MME NANCY L'ITALIEN

Résolution No 080-22

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de démission de Mme Nancy L'Italien datée du 15 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission de Mme Nancy L'Italien en date du 15 mai 2022.

ACHAT D'UN ROULEAU DE TOILE POUR LES SERRES DU JARDIN COMMUNAUTAIRE

Résolution No 081-22

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire l'achat d'un rouleau de toile de plastique pour remplacer celles des serres du jardin communautaire, au coût de 420 $, en sus des taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de La Trinité-des-Monts désire participer à l'achat de cette toile, par l'octroi d'une somme de 250 $ à titre de contribution;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra assumer le solde du montant nécessaire à l'achat de cette toile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de La Trinité-des-Monts, en collaboration avec La Corporation de développement de La Trinité-des-Monts procède à l'achat d'un rouleau de toile de plastique pour remplacer celles des serres du jardins communautaire.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

NOMINATION DE M. CHRISTIAN BARIL À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Résolution No 082-22

Il est proposé par Mme Lise Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts mandate le conseiller Christian Baril à titre de représentant de la municipalité auprès de la Corporation de développement.

Le représentant assiste aux réunions du comité qu'il représente et donne un compte rendu en séance ordinaire du conseil municipal.

APPUI DES MUNICIPALITÉ RURALES DE LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE (INDICE DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE 2, 3, 4 OU 5) POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU MAMH VOLET 4 – COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DANS L'OBJECTIF DE RÉALISER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN COMMUN ET LA GESTION DES ACTIFS DU MATÉRIEL ROULANT DANS LES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES

Résolution No 083-22

CONSIDÉRANT QU'une étude de faisabilité permettant de faire l'inventaire et le maintien des actifs roulant est la première étape d'un projet de mise en commun du matériel roulant dans la municipalité de la MRC de Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun de la gestion des actifs du matériel roulant permettra potentiellement d'optimiser les coûts liés à l'entretien, l'entreposage et l'achat d'équipements roulants ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une forte volonté de la part des organismes municipaux de mettre en commun les biens et les services dans le plus grand intérêt des citoyens et citoyennes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts, à titre de municipalité participante, appuie le projet de demande de financement pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en commun et la gestion des actifs du matériel roulant auprès du MAMH – volet 4 Coopération intermunicipale.

EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LA CONCIERGERIE

Résolution No 084-22

Il est proposé par Mme Lise Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'embauche de Mme Lisane Aubut et de M. Robin Bélanger pour effectuer la conciergerie des édifices appartenant à la municipalité de La Trinité-des-Monts.

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – 24 JUIN 2022

Résolution No 085-22

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Trinité-des-Monts souhaite organiser une journée festive afin de souligner la Fête Nationale du Québec le 24 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour l'organisation de cette journée, de convenir d'un budget maximal de 1 000 $ pour l'organisation de cette fête, lequel sera assumé en parts égales entre la municipalité de La Trinité-des-Monts et la Corporation de développement de La Trinité-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de La Trinité-des-Monts, en collaboration en parts égales avec La Corporation de développement de La Trinité-des-Monts, procède à l'organisation d'une journée festive le 24 juin 2022 afin de souligner la Fête Nationale du Québec.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 086-22

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon que la séance soit levée. Il est 20h25.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2022

.....
Chantal Gagnon, Mairesse

Francesca Lavoie
.....
Francesca Lavoie, Directrice générale/greffière/trés.